

"Tatouage permanent du bras suite à une perfusion de Ferinject® chez une femme enceinte : de l'importance d'une surveillance stricte"

par Candice LHAUTE, sage-femme

## Tableau d'analyse des causes profondes

*Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement.*

*Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale*

| Facteurs de la grille ALARM                        | Éléments de contexte – Causes identifiées  |
|--|--|
| <b>Facteurs liés au patient</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Patiente d'origine maghrébine avec peau mate/brune pouvant compliquer le diagnostic de l'extravasation de fer (produit de couleur marron).</li><li>• La patiente était d'accord pour réaliser cette injection car n'arrivait pas à prendre sa supplémentation en fer par voie orale.</li><li>• La patiente ne signale qu'une fois la marque sur son bras lors de sa consultation aux urgences, elle n'en fait plus mention aux consultations suivantes, ni durant l'accouchement ou le séjour en maternité.</li></ul>  |
| <b>Facteurs liés aux tâches à accomplir</b>        | <ul style="list-style-type: none"><li>• La perfusion de Ferinject® est protocolisée et les différentes étapes de réalisation ont été suivies.</li><li>• Le protocole précise bien l'importance de la vérification du passage du fer en intraveineuse stricte du fait du risque de tatouage.</li><li>• La perfusion a bien été prescrite par l'anesthésiste ayant reçu la patiente en consultation et l'injection a été programmée au lendemain.</li></ul>  |
| <b>Facteurs liés à l'individu (professionnels)</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Les équipes ont l'habitude de réaliser ce type de perfusion (plusieurs fois par mois).</li><li>• L'IDE ayant réalisé l'injection est expérimentée et travaille dans le service depuis plusieurs années.</li><li>• L'anesthésiste ayant vu la patiente aux urgences après l'injection n'a pas fait le lien entre la marque signalée et l'injection de fer quelques jours auparavant et a conclu à un hématome, alors que la marque n'est pas douloureuse.</li><li>• Le bilan des urgences (NFS CRP) n'est pas récupéré bien que la patiente, reconvoquée, ne se soit représentée que 10 jours plus tard.</li><li>• Le consultant du suivi de grossesse ne voit pas la CRP augmentée à 117.</li><li>• Les équipes prenant en charge la patiente pour son accouchement et son séjour en maternité ne remarquent pas la trace brune sur le bras gauche de la patiente.</li></ul> |
| <b>Facteurs liés à l'équipe</b>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Le personnel est en nombre suffisant le jour de la perfusion.</li><li>• L'anesthésiste recevant la patiente en consultation ne lui expose pas de risque de tatouage définitif si l'injection de fer n'est pas réalisée en intraveineuse stricte.</li></ul>   |

|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a pas eu de transmissions entre les équipes des urgences le jour où la patiente est venue consulter et celles des jours suivants (récupérer le bilan sanguin).</li> <li>• La feuille de surveillance a été remplie mais les renseignements sont incomplets : gauge du cathéter, difficulté éventuelle de pose, œdème ou rougeur. La douleur signalée par la patiente à ce moment n'est pas tracée.</li> </ul> |
| <b>Facteurs liés à l'environnement de travail</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun contexte de surcharge de travail, de fatigue ou de stress n'est rapporté.</li> </ul>   |
| <b>Facteurs liés à l'organisation et au management</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La récupération des bilans sanguins réalisés aux urgences n'est pas attribuée à un professionnel en particulier : les équipes collent un post-it sur le dossier de la patiente pour signaler le bilan sanguin à voir.</li> </ul>   |
| <b>Facteurs liés au contexte institutionnel</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnels ont tous les codes pour déclarer les événements indésirables sur un logiciel accessible sur les ordinateurs de la maternité.</li> <li>• Déclaration de pharmacovigilance faite.</li> <li>• Le service qualité de l'établissement est chargé d'analyser toutes les déclarations d'événements indésirables sans exception.</li> </ul>   |